



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/40/762
18 octobre 1985
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

MINISTRE

OCT 23 1985

Quarantième session
Points 30, 41, 84 et 85 de l'ordre du jour

SITUATION ECONOMIQUE CRITIQUE EN AFRIQUE

OUVERTURE DE NEGOCIATIONS GLOBALES SUR LA COOPERATION ECONOMIQUE
INTERNATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT

DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE

ACTIVITES OPERATIONNELLES POUR LE DEVELOPPEMENT

Lettre datée du 17 octobre 1985, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de l'Egypte auprès de l'Organisation
des Nations Unies

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que les ministres des affaires étrangères des Etats membres du Groupe des 77 ont achevé, le 4 octobre 1985, leur neuvième réunion annuelle au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York, et ont adopté la Déclaration qui est jointe en annexe à la présente lettre.

La Déclaration porte sur un certain nombre d'importantes questions économiques dans le domaine de la coopération multilatérale pour le développement et traite également de divers problèmes importants qui présentent un intérêt pour la quarantième session de l'Assemblée générale. Ce sont plus précisément les points 30, 41, 84 et 85 de l'ordre du jour de l'Assemblée générale dont l'examen pourra être influencé de manière directe par la Déclaration.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire le nécessaire pour que la Déclaration des ministres des affaires étrangères des Etats membres du Groupe des 77 soit distribuée comme document officiel de l'Assemblée générale au titre des points susmentionnés de l'ordre du jour.

Le Représentant permanent de l'Egypte auprès
de l'Organisation des Nations Unies,

Président du Groupe des 77,

(Signé) Ahmed Tawfik KHALIL

ANNEXE

Déclaration des ministres des affaires étrangères des Etats membres
du Groupe des 77

I

1. Les ministres des affaires étrangères des Etats membres du Groupe des 77 ont tenu leur neuvième réunion annuelle au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York, du 2 au 4 octobre 1985, afin d'examiner l'évolution de la situation économique mondiale depuis leur dernière rencontre en septembre 1984, de se préparer pour la quarantième session ordinaire de l'Assemblée générale et d'examiner les faits nouveaux intervenus récemment dans le domaine de la coopération économique entre pays en développement.
2. Les ministres ont réitéré leur attachement à la Déclaration et au Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international [résolutions 3201 (S-VI) et 3202 (S-VI)] de l'Assemblée générale, en date du 1er mai 1974 ainsi qu'à la Charte des droits et devoirs économiques des Etats (résolution 3281 (XXIX) de l'Assemblée générale, en date du 12 décembre 1974), et ils ont réaffirmé la validité continue de ces documents. Ils ont réaffirmé leur volonté de poursuivre dans un climat d'unité leurs efforts pour assurer la restructuration du système actuel des relations économiques internationales, sur une base juste et équitable. Ils ont souligné à cet égard le rôle central et unique de l'Organisation des Nations Unies en tant que forum universel pour les négociations, lequel devrait, à l'occasion du quarantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, recevoir l'impulsion politique nécessaire pour promouvoir la recherche de solutions aux problèmes économiques et sociaux internationaux, dans l'intérêt de la communauté internationale tout entière et de la prospérité de tous les éléments qui la constituent. Ils ont réaffirmé leur attachement aux principes et aux objectifs de la Charte des Nations Unies et ont rappelé à ce propos que la Charte mettait l'accent sur la promotion du bien-être et du progrès économique de toutes les nations en tant que garantie pour la paix. Ils ont également souligné la nécessité de préserver le caractère démocratique de l'Assemblée générale sur la base de l'égalité souveraine des Etats.
3. Les ministres ont approuvé l'évaluation de la situation économique mondiale faite par la Réunion ministérielle des pays non alignés, qui s'est tenue à Luanda en septembre 1985, et ils ont accueilli avec satisfaction les recommandations formulées à cette réunion et les initiatives prises par les participants.
4. Conscients du caractère de plus en plus interdépendant des relations économiques globales, les ministres ont exprimé leur profonde inquiétude devant le déclin continu du multilatéralisme et ont demandé instamment à tous les gouvernements de se consacrer avec une énergie renouvelée au renforcement du cadre multilatéral de négociations et de coopération économique internationale pour le développement.
5. Les ministres ont réaffirmé leur attachement sans réserve aux négociations globales prévues dans la résolution 34/138 de l'Assemblée générale, en date du 14 décembre 1979, et ont réaffirmé à nouveau la validité et l'intérêt continus

de la stratégie adoptée à la septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, tenue à New Delhi (voir A/38/132-S/15675 et Corr.1 et 2), que le Groupe des 77 a approuvée à sa cinquième Réunion ministérielle, tenue à Buenos Aires; ils ont réitéré l'appel qu'ils avaient adressé aux pays développés pour qu'ils fassent preuve de la volonté politique nécessaire pour permettre l'ouverture de négociations globales.

6. Les ministres ont réaffirmé la nécessité pour tous les membres de la communauté internationale de prendre des mesures urgentes, plus énergiques et plus concrètes, sur une base individuelle et collective, en vue de mettre fin sans retard au colonialisme, à l'impérialisme, au néo-colonialisme, à l'ingérence dans les affaires intérieures, à l'apartheid, au racisme et à toutes les formes de discrimination raciale, à l'agression, à l'occupation et à la domination étrangères, à l'hégémonisme, à l'expansionnisme et à l'exploitation, qui constituent des obstacles majeurs à l'émancipation économique des pays et des peuples en développement. Les ministres ont également réaffirmé le droit de tous les pays, territoires et peuples, qui sont victimes de ces pratiques universellement condamnées ou qui sont affectés par elles, d'être pleinement dédommagés pour l'exploitation, l'épuisement et la perte de leurs ressources naturelles et autres, ou pour les dommages causés à ces ressources. Les ministres ont réaffirmé leur appui indéfectible à la lutte héroïque que mènent les peuples de Namibie, d'Afrique du Sud, de Palestine, du Liban et des territoires arabes occupés pour se libérer et pour recouvrer pleinement et efficacement la souveraineté et le contrôle sur leurs ressources naturelles et autres et sur leurs activités économiques. Les ministres ont réaffirmé à nouveau leur solidarité avec les Etats de première ligne et d'autres Etats voisins de l'Afrique du Sud, qui sont victimes d'agressions militaires, d'actes de terrorisme et de tentatives de déstabilisation économique de la part du régime raciste de ce pays, et ils ont réaffirmé leur appui à ces Etats. Ils ont souligné à nouveau que tous les Etats avaient le devoir d'apporter un appui efficace et une assistance aux pays, territoires et peuples qui sont encore victimes de ces pratiques ou qui sont affectés par elles, pour qu'ils puissent rétablir leur souveraineté nationale, leur intégrité territoriale et tous leurs autres droits inaliénables et fondamentaux, y compris le droit à l'autodétermination, de manière à leur permettre d'accéder à l'indépendance et à promouvoir le développement ainsi que la coopération, la paix et la sécurité internationales.

7. Les ministres se sont déclarés profondément préoccupés par le fait que quelques pays développés appliquaient de plus en plus fréquemment des mesures coercitives d'une ampleur accrue pour exercer des pressions politiques et économiques sur quelques pays en développement et ils ont réaffirmé que ces pays développés devraient s'abstenir d'appliquer de telles mesures. Ils ont décidé que le Groupe des 77 devrait continuer de mener une action appropriée à l'Assemblée générale afin d'éliminer ces pratiques.

8. Les ministres ont réaffirmé que la paix, le désarmement et le développement dépendaient étroitement les uns des autres. Ils ont exprimé la grave inquiétude que leur causait l'accélération de la course aux armements. A l'occasion du quarantième anniversaire de la création de l'Organisation des Nations Unies, ils ont lancé un appel en vue de la cessation de la course aux armements et de

l'adoption de mesures de désarmement efficaces et en vue de l'instauration d'une nouvelle ère de développement international, qui soit pacifique, juste et équitable, notamment grâce à l'utilisation, aux fins d'activités de développement entreprises dans l'intérêt de l'humanité tout entière, des ressources supplémentaires importantes qui seraient ainsi libérées.

9. Les ministres se sont déclarés profondément préoccupés par la situation actuelle de l'économie mondiale. La reprise économique inégale et précaire que connaissent quelques pays développés n'a pas permis de régler les problèmes fondamentaux et aigus des pays en développement, dont les économies ont continué à se détériorer, les laissant plus que jamais exposés à l'incertitude qui caractérise l'économie globale en général et les économies des pays en développement en particulier. La reprise limitée de certains pays développés ne peut mettre fin à une telle incertitude, en particulier à cause du refus de tenir compte de la nécessité de régler les problèmes de structure dont souffre l'économie mondiale, y compris la nécessité urgente de relancer les économies des pays en développement. Ces pays continuent à subir de façon disproportionnée les effets d'un environnement extérieur hostile, qui se manifeste, notamment, par la volatilité de variables économiques critiques et par les politiques macro-économiques dépourvues de cohérence qu'appliquent certains des grands pays développés : fluctuations aiguës des taux de change, taux d'intérêt réels élevés, baisse dramatique des prix des produits de base, grave détérioration des termes de l'échange des pays en développement, pressions protectionnistes accrues, transfert inverse de ressources des pays en développement, poids écrasant de la dette, processus d'ajustement restrictifs exigés par les institutions de financement et de développement, déclin en termes réels de l'assistance publique au développement et grave insuffisance des ressources mises à la disposition des institutions multilatérales de développement et de financement. Les ministres ont noté que la persistance de ces conditions extérieures défavorables pour le développement des pays en développement créait non seulement des obstacles insurmontables à leur développement économique et social mais menaçait également leur stabilité économique, politique et sociale.

10. Les ministres ont regretté qu'un petit groupe de pays développés, agissant en dehors du cadre multilatéral du système des Nations Unies, aient poursuivi et développé la pratique qui consiste à prendre des décisions dont les conséquences affectent la planète tout entière et qui sont vitales pour l'avenir des systèmes monétaires, financiers et commerciaux internationaux. A cet égard, les institutions monétaires, financières et commerciales internationales devraient mettre au point des mécanismes visant à assurer la coordination des politiques, avec la pleine participation des pays en développement.

11. Les ministres ont souligné à nouveau la nécessité de convoquer une conférence internationale à participation universelle sur les moyens monétaires et financiers du développement, comme l'a proposé la septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, le Groupe des 77 ayant approuvé cette proposition à sa cinquième Réunion ministérielle, tenue à Buenos Aires.

12. Les ministres ont exprimé la profonde inquiétude que leur cause la détérioration continue de la situation économique et sociale en Afrique, cette situation étant aggravée encore par la famine, la sécheresse et la désertification,

ce qui met en danger les vies de millions d'Africains, détruit le tissu même de leurs sociétés et compromet leurs perspectives de développement. Ils ont noté avec une profonde inquiétude l'augmentation considérable de la dette extérieure des pays africains et le fardeau insupportable que leur impose le service de la dette et qui a conduit à la situation paradoxale où, malgré la situation économique critique que connaît le continent, les pays africains se trouvent être exporteurs nets de capitaux à destination des pays développés et des institutions financières internationales. Les ministres ont noté en outre que la détérioration des prix des produits de base et le ralentissement des courants d'aide publique au développement à destination de la région avaient compromis la possibilité pour les pays africains d'atteindre leurs objectifs de développement et de s'acquitter de leurs autres obligations financières.

13. a) Les ministres ont examiné la question de la dette extérieure des pays en développement et ont reconnu que ce problème était la conséquence directe du climat économique mondial, lequel était le reflet des inégalités existantes et d'un ordre économique international injuste. Ils se sont déclarés profondément préoccupés par la crise de l'endettement et par le fardeau écrasant que le service de la dette imposait aux pays en développement et ils ont souligné que ces problèmes devaient être envisagés dans un contexte global, compte tenu de leurs conséquences négatives sur le développement des pays en développement;

b) Ils ont souligné que le problème de la dette extérieure des pays en développement ne pouvait plus être envisagé uniquement sous ses aspects strictement techniques ou sur la base de ses caractéristiques économiques mais que ce problème avait également acquis de sérieuses dimensions politiques et sociales, aggravées par l'impact considérable des déséquilibres du système monétaire, financier et commercial international; cette situation appelait une action politique et une approche globale à laquelle devaient participer les pays en développement du côté des débiteurs et les pays développés du côté des créanciers, ainsi que les institutions financières et bancaires internationales qui devaient toutes assumer une part de responsabilité dans la recherche de solutions au problème de l'endettement des pays en développement;

c) Ils ont également souligné avec une profonde inquiétude les conséquences politiques, économiques et sociales défavorables que subissaient les pays en développement du fait de l'énorme fardeau, de plus en plus insupportable, que leur imposait le service de leur dette extérieure croissante, sérieusement aggravées par l'effet négatif du processus d'ajustement, l'impossibilité d'accéder aux marchés financiers, des taux d'intérêt réels très élevés, les fluctuations des taux des changes, le transfert inverse de ressources financières des pays en développement vers les pays développés, la stagnation et même le déclin en termes réels de l'assistance publique au développement et la détérioration des termes de l'échange dans les pays en développement, ainsi que par les chutes brutales des prix des produits de base et par la montée du protectionnisme dans les pays développés;

d) Ils ont souligné que les pays en développement avaient fait les importants efforts d'ajustement exigés par les institutions financières et bancaires internationales, notamment en respectant le principe de la conditionnalité du Fonds monétaire international (FMI), ce qui avait entraîné des coûts sociaux et économiques extrêmement élevés, provoqué le chômage et la récession et compromis leur capacité de croissance et de développement;

e) Ces ajustements, réalisés dans un climat économique de plus en plus défavorable, avaient pour effet de pousser plusieurs pays vers le cercle vicieux que constituent un appauvrissement de plus en plus sévère, la détérioration du tissu social et l'instabilité politique;

f) Tout en reconnaissant les obligations internationales contractées par les pays débiteurs en matière de dette, les ministres ont réaffirmé cependant que dans les circonstances actuelles, les obligations financières assumées par les pays en développement auprès de créanciers des pays développés et d'institutions financières multilatérales étaient devenues insupportables; en outre, si des solutions justes et durables n'étaient pas trouvées d'urgence par la communauté internationale, ces obligations pourraient, pour certains des pays concernés, dépasser la capacité de leurs économies. Les ministres ont déclaré en outre qu'ils ne renonceraient en aucune circonstance à accorder la priorité la plus élevée au bien-être de leurs peuples, à la consolidation du tissu social, à la stabilité politique de leurs pays et à leur développement économique.

14. Les ministres ont noté avec une profonde inquiétude que les pays développés continuaient à violer les règles, les normes et les principes du système commercial international, en raison notamment de la prolifération des mesures protectionnistes et de la conclusion d'arrangements commerciaux en dehors du cadre du GATT, dans des conditions non conformes aux règles de cet organisme, et en raison du fait que les pays développés recouraient de plus en plus à des mesures protectionnistes, ainsi qu'au bilatéralisme et à la sectorialisation afin de restreindre les importations en provenance des pays en développement. Ils ont aussi noté avec inquiétude que les pays développés recouraient de plus en plus à des mesures antidumping et à des droits compensateurs contre les pays en développement et ils ont noté également l'octroi de subventions aux exportations et l'utilisation abusive de clauses de sauvegarde qui créaient un climat de harcèlement commercial et provoquaient une distorsion des échanges. Ils ont demandé aux pays développés de mettre rapidement en application les engagements qu'ils avaient pris à la Réunion ministérielle de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) en 1982 et à la sixième session de la conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement (CNUCED), ces engagements étant particulièrement importants pour le développement et les échanges des pays en développement. Ils ont réaffirmé à nouveau la nécessité de continuer à appliquer le principe du traitement spécial et différentiel pour les pays en développement, inscrit dans la Déclaration de Tokyo de septembre 1973. Ils ont demandé aux pays accordant un traitement préférentiel d'assurer la continuité, l'amélioration et l'élargissement de leurs schémas nationaux dans le cadre du Système généralisé de préférences, et de veiller à ne pas y introduire de mesures discriminatoires, y compris celles qui sont appliquées en vertu du prétendu principe de la gradation. Ils ont demandé aussi que les règles, les normes et les principes généralement acceptés du système commercial multilatéral soient strictement respectés et ils ont souligné à cet égard la nécessité d'appliquer à nouveau le régime du GATT aux échanges portant sur les textiles.

15. Les ministres ont exprimé la profonde inquiétude que leur causait la situation actuelle du commerce mondial des produits de base, dont les caractéristiques essentielles étaient l'instabilité des marchés, la détérioration excessive et

continue des prix et la non-participation virtuelle des pays en développement aux processus de transformation, de distribution et de commercialisation de ces produits. Ils se sont également inquiétés des tentatives faites récemment pour mettre en question la validité et la pertinence des accords de produits de base comportant des clauses économiques.

16. Les ministres se sont inquiétés de la situation socio-économique de plus en plus mauvaise des pays les moins développés. Ils ont noté que du fait de contraintes structurelles, ces pays étaient les moins bien armés pour résister aux chocs extérieurs. C'est pour cette raison que la crise économique globale avait eu sur ces pays des effets particulièrement sévères. Les résultats socio-économiques de l'ensemble des pays les moins développés étaient bien inférieurs à ceux du reste du monde. Le fardeau combiné des conditions climatiques défavorables, des catastrophes naturelles et de la détérioration persistante des prix relatifs de leurs produits d'exportation, s'ajoutant à un courant de ressources dont le montant global net avait diminué en termes réels, rendait leurs efforts de relèvement infiniment plus difficiles. Les obligations qui leur incombaient au titre du service de la dette représentaient à l'heure actuelle un obstacle majeur au processus de développement et ces obligations ne faisaient que croître. La gravité de la situation socio-économique des pays les moins développés exigeait une réaction de grande envergure de la part de la communauté internationale pour permettre à la fois un relèvement à court terme et un développement à long terme.

17. Les ministres ont réaffirmé la nécessité de garder les questions alimentaires et agricoles au centre des questions inscrites à l'ordre du jour des réunions mondiales et ils se sont déclarés convaincus qu'une action internationale visant à régler les problèmes alimentaires et agricoles des pays en développement devrait être envisagée sur une base générale, compte tenu de ses dimensions techniques, économiques, commerciales, financières, sociales, culturelles et politiques, ainsi que de ses perspectives immédiates, à court terme et à long terme. Ils ont souligné que le fait pour la communauté internationale de s'acquitter de son engagement d'éliminer la faim et la malnutrition d'ici l'an 2000 au plus tard était considéré comme ayant une importance prioritaire pour les pays en développement. Ils ont demandé à cet égard qu'un appui international soutenu et efficace soit prévu pour permettre la réalisation de l'autosuffisance en ce qui concerne la production alimentaire et le développement de l'agriculture dans les pays en développement. A cette fin, ils ont fortement encouragé la communauté internationale, en particulier les pays donateurs développés et les institutions financières multilatérales, à porter leur assistance à un niveau qui permettrait aux pays en développement, en particulier aux pays les moins développés et aux pays à faible revenu et en déficit vivrier, d'atteindre les objectifs convenus pour les secteurs alimentaire et agricole, tels qu'ils sont énoncés dans la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement. Ils ont lancé un appel énergique pour que les négociations engagées pour reconstituer les ressources du Fonds international de développement agricole (FIDA) et les porter à des niveaux satisfaisants aboutissent sans retard. Les ministres ont également exprimé la profonde préoccupation que leur causent les pratiques commerciales restrictives appliquées par certains pays développés, ces pratiques continuant à empêcher la pleine utilisation de la capacité de production et d'exportation des pays en développement en ce qui concerne divers produits agricoles, en particulier les produits alimentaires.

18. Les ministres se sont félicités de la transformation récente de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) en une institution spécialisée du système des Nations Unies. Ils ont souligné l'importance du rôle que doit jouer l'ONUDI en tant qu'organisme spécialisé dans le développement industriel des pays en développement. Ils ont exprimé l'espoir que la période de transition s'achèverait, comme prévu, à la fin de 1985.

II

19. Considérant le caractère global et de plus en plus interdépendant des problèmes économiques internationaux et des problèmes de développement, les ministres ont souligné que les négociations sur les questions apparentées de la monnaie, des finances, de la dette, du transfert de ressources, du commerce et du développement, y compris les problèmes spéciaux des pays les moins développés, devraient recevoir une attention urgente et que des mesures concrètes, efficaces et axées sur l'avenir devraient être adoptées sans délai.

20. Les ministres ont chargé le Groupe des 77 à New York de procéder rapidement à une évaluation des nouveaux efforts nécessaires pour relancer les négociations visant à appliquer l'approche en deux phases adoptée par la septième Conférence des pays non alignés à New Delhi et approuvée par la cinquième Réunion ministérielle du Groupe des 77 à Buenos Aires, en vue de permettre l'ouverture de négociations globales.

21. Tout en notant que les gouvernements africains et les peuples africains eux-mêmes reconnaissent que le développement est essentiellement leur responsabilité propre, les ministres ont souligné que la communauté internationale devait appuyer pleinement les efforts individuels et collectifs faits par les gouvernements africains en vue d'assurer le développement à court terme, à moyen terme et à long terme du continent. Ils se sont félicités à cet égard des mesures encourageantes prises par la communauté internationale pour faire face aux aspects les plus graves de la crise qui sévit en Afrique. Les ministres ont demandé en outre que des mesures efficaces soient prises par la communauté internationale pour s'attaquer aux causes structurelles de la situation économique critique que connaît actuellement l'Afrique et pour empêcher qu'une telle situation ne se reproduise; la communauté internationale devrait, à cette fin, contribuer à la mise en oeuvre du programme d'action prioritaire de cinq ans pour le développement économique de l'Afrique, que l'Assemblée des chefs d'Etat ou de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) a adopté à sa vingt et unième session, tenue à Addis-Abeba en juillet 1985, et appliquer pleinement la Déclaration sur la situation économique critique en Afrique, jointe en annexe à la résolution 39/29 de l'Assemblée générale, en date du 3 décembre 1984. Les ministres se sont associés à cet égard à l'appel lancé lors de sa vingt et unième session par l'Assemblée des chefs d'Etat ou de gouvernement de l'OUA en vue de la convocation d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale, consacrée à la situation économique critique en Afrique.

22. Les ministres ont réaffirmé que les buts et les objectifs de la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement n'avaient rien perdu de leur validité et de leur importance et ils ont souligné à nouveau la nécessité d'appliquer des mesures générales pour assurer

la réalisation de ces buts et objectifs. Ils ont pris note des résultats des travaux du Comité chargé d'examiner et d'évaluer l'application de la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement, travaux auxquels le Groupe des 77 a participé très activement. Ils ont exprimé l'espoir que l'esprit de coopération qui avait marqué les travaux du Comité conduirait à l'adoption par les pays développés de mesures urgentes et concrètes pour mettre en oeuvre les politiques générales adoptées.

23. Les ministres ont réaffirmé qu'une coopération économique multilatérale efficace serait nécessaire pour s'attaquer, dans le cadre d'une approche intégrée, aux domaines étroitement liés entre eux de la monnaie, des finances, de la dette, du commerce et du développement.

24. Les ministres ont demandé que soit entamé pendant la quarantième session de l'Assemblée générale le processus préparatoire nécessaire pour convoquer la Conférence internationale sur les moyens monétaires et financiers du développement et a demandé au Groupe des 77 à New York de prendre les mesures nécessaires à cet égard, en utilisant toutes les études et les propositions qui peuvent contribuer à la mise en route d'un tel processus préparatoire.

25. Les ministres ont instamment prié les gouvernements des pays développés créanciers et les institutions financières et bancaires internationales d'engager, dans un esprit de responsabilité partagée, un dialogue politique avec les pays en développement débiteurs pour trouver conjointement une solution mutuellement convenue, équitable et durable au problème de la dette des pays en développement. Une telle solution devrait comporter notamment les éléments suivants :

a) Partage des responsabilités entre les gouvernements des pays développés créanciers et des pays en développement débiteurs et les institutions financières et bancaires internationales;

b) Equité et égalité entre les pays développés et les pays en développement dans la répartition des coûts du processus d'ajustement économique, reprise du financement du développement et abaissement des taux d'intérêt, amélioration sensible de l'accès aux marchés, arrêt et régression du protectionnisme, stabilisation des marchés des produits de base et fixation de prix justes et rémunérateurs;

c) Limitation des paiements effectués au titre du service de la dette à un pourcentage des recettes d'exportation compatible avec les impératifs du développement et les besoins économiques et sociaux de chaque pays;

d) Prolongation des périodes de paiement, de franchise et de consolidation;

e) Assouplissement des conditions appliquées, entre autres, par le FMI;

f) Octroi, en particulier, d'un traitement spécial aux pays les plus pauvres et les moins avancés pour les aider à résoudre leurs graves problèmes de dette extérieure.

En outre, les ministres ont noté que les progrès réalisés dans l'application de la résolution 165 (S-IX) du Conseil du commerce et du développement en date du 11 mars 1978 étaient insuffisants et ils ont demandé que cette résolution soit appliquée à la lettre de toute urgence.

Les ministres ont également appuyé la décision, prise par le vingt et unième Sommet de l'OUA, de convoquer d'urgence une conférence internationale sur la dette extérieure des pays africains pour trouver une solution globale et durable à ce problème.

Les ministres ont souligné le lien qui existe entre les questions monétaires, financières et commerciales et la question de la dette; ils ont estimé que la crise provoquée par la dette des pays en développement était une des principales questions dont l'Assemblée générale était saisie à sa quarantième session et qu'il fallait, par conséquent, mettre l'accent sur ce problème en vue de prendre des mesures appropriées et concrètes.

26. Les ministres ont recommandé que les pays en développement tiennent des consultations et coordonnent leurs politiques au sujet des problèmes relatifs au commerce international afin de les traiter dans le cadre d'une stratégie globale portant sur les problèmes économiques internationaux connexes.

27. Les ministres ont souligné la nécessité de prendre d'urgence des mesures pour remédier à la détérioration de la situation des pays en développement dans le domaine des produits de base. Ils ont réaffirmé qu'il fallait, en priorité, assurer au plus tôt l'entrée en vigueur de l'Accord portant création du Fonds commun pour les produits de base et ont déploré que certains pays développés aient compromis la viabilité du Fonds en refusant d'y participer. Les ministres ont demandé instamment à tous les pays, en particulier aux pays développés qui ne l'avaient pas encore fait, de devenir parties à l'Accord sur le Fonds commun, de manière à contribuer à l'application du Programme intégré pour les produits de base.

28. Les ministres ont noté avec une profonde inquiétude que l'application du nouveau Programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés, qui avait été adopté en 1981, avait été extrêmement lente. L'aide aux pays les moins avancés, loin de progresser vers la cible de 0,15 p. 100 du produit national brut des pays donateurs, stagnait à 0,08 p. 100. Les ministres ont réaffirmé la validité du programme d'action en tant que moyen d'aider les pays les moins avancés à surmonter leurs problèmes structurels et à parvenir à un développement soutenu et autonome, et ils ont souligné, en conséquence, la nécessité impérative d'atteindre en temps voulu tous les objectifs du programme d'action. Dans ce contexte, ils ont souligné l'importance particulière de la réunion chargée de procéder à l'examen global à mi-parcours de l'application du nouveau Programme substantiel d'action qui s'est tenue à Genève du 30 septembre au 11 octobre 1985, et ils ont insisté en particulier sur la nécessité d'adopter une série de mesures concrètes et globales en vue d'assurer la pleine exécution du programme d'action. Ils ont réaffirmé leur volonté d'assurer le succès de l'examen global et ont prié instamment tous les gouvernements d'y participer avec cet objectif en vue.

29. Les ministres ont noté avec inquiétude que très peu d'initiatives importantes avaient été prises jusque-là pour mettre en oeuvre des mesures spécifiques en faveur des pays en développement insulaires conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et de la CNUCED. Ils ont accueilli avec satisfaction la décision prise par l'Assemblée générale dans la résolution 39/212, du 18 décembre 1984, qui prie le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies d'étudier, en coopération avec les organes, organisations et organismes des Nations Unies, la possibilité d'organiser une réunion de caractère régional avec la participation de représentants des pays en développement insulaires et d'autres pays intéressés. Les ministres se sont déclarés favorables à l'organisation d'une telle réunion et ont proposé qu'elle se tienne de préférence en 1986. Ils ont demandé à tous les pays en développement insulaires qui sont membres du Groupe des 77 de contribuer au succès de cette réunion.

30. Les ministres ont noté avec une grande inquiétude la détérioration de la situation économique, sociale et financière des pays en développement sans littoral et ont recommandé que les mesures concrètes contenues dans les résolutions pertinentes des organismes des Nations Unies soient strictement appliquées afin de permettre à ces pays de surmonter les problèmes difficiles et les contraintes structurelles qui entravent leurs efforts de développement.

31. Les ministres ont noté avec préoccupation qu'on n'avait pas encore réussi à mettre en oeuvre les arrangements financiers et institutionnels à long terme concernant le système de financement des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement. Ils ont rappelé l'importance qu'ils attachaient à l'établissement du système de financement envisagé par l'Assemblée générale dans la résolution 37/244 du 21 décembre 1982. Ils se sont aussi déclarés prêts à examiner toutes propositions pertinentes qui permettraient d'appliquer un système de financement viable pour la science et la technique au service du développement. A cette fin, ils ont prié instamment tous les pays, notamment les pays développés, de redoubler d'efforts pour hâter la mise en oeuvre du système.

32. Les ministres ont constaté avec une vive inquiétude que les négociations prolongées relatives au Code de conduite des Nations Unies sur les sociétés transnationales n'avaient pas permis jusqu'ici d'achever la rédaction du code. Ils ont prié instamment les pays développés qui ne l'avaient pas encore fait de faire preuve de volonté politique lors de la reprise de la session extraordinaire de la Commission des sociétés transnationales en janvier 1986, compte tenu de la souplesse et de la volonté politique manifestées jusqu'à présent par le Groupe des 77, pour qu'il soit possible de mettre au point et d'adopter un code valable.

33. Les ministres ont pris note du rapport de la Conférence mondiale chargée d'examiner et d'évaluer les résultats de la Décennie des Nations Unies pour la femme : égalité, développement et paix, tenue à Nairobi en juillet 1985, ils se sont félicités de l'adoption de stratégies à long terme et ont demandé que leur application soit effective.

34. Les ministres se sont déclarés très préoccupés par la réduction brutale des fonds et des apports fournis au titre des programmes par les institutions financières multilatérales et par les organes, organisations et organismes du

système des Nations Unies participant à des activités opérationnelles pour le développement. Cette situation néfaste, qui fait suite au transfert inverse des ressources des pays en développement vers les pays développés et à une réduction, en termes réels, de l'aide officielle au développement, a gravement compromis les efforts de développement des pays en développement. Dans ce contexte, les ministres ont été particulièrement déçus par les conséquences que risqué d'avoir, pour les pays en développement les plus pauvres, la reconstitution, à un niveau moins élevé, des ressources de l'Association internationale de développement et la réduction des contributions aux banques régionales de développement. Ils se sont aussi déclarés profondément préoccupés par la tendance croissante de certains pays développés à assortir de conditions leurs contributions volontaires aux activités opérationnelles des Nations Unies pour le développement.

35. En ce qui concerne le barème des contributions des Etats membres aux budgets des organismes des Nations Unies, les ministres ont exprimé leur inquiétude et leur mécontentement devant la tendance à demander aux pays en développement, en tant que groupe, de payer une plus grande partie des dépenses, malgré leurs graves difficultés économiques et la réduction de leur capacité de paiement.

36. Les ministres ont réaffirmé l'importance du développement social, qui fait partie intégrante du développement économique. Ils se sont déclarés préoccupés par l'effet désastreux de la crise économique mondiale et les politiques d'ajustement sur les secteurs de la santé, de l'éducation, de la population et du logement ainsi que sur les conditions de vie et la situation alimentaire dans de nombreuses régions du tiers monde, notamment en ce qui concerne les enfants, les pauvres et autres groupes vulnérables. Ils ont, en conséquence, souligné la nécessité d'adopter des mesures spécifiques pour appuyer les efforts actuellement déployés au niveau national dans les secteurs sociaux, notamment en ce qui concerne les pauvres et les autres groupes vulnérables.

III

37. Les ministres ont réaffirmé leur soutien politique à la coopération économique entre pays en développement et ont réitéré leur conviction que cette coopération faisait partie intégrante des efforts déployés par les pays en développement pour restructurer les relations économiques internationales en vue de parvenir à un développement social et économique rapide et d'instaurer un nouvel ordre économique international. Ils ont souligné que la coopération économique entre pays en développement n'était pas une condition préalable à la coopération entre pays développés et pays en développement et ne pouvait s'y substituer et qu'elle ne dispensait en aucune façon les pays développés d'appuyer les efforts de développement des pays en développement sur la base de l'équité et de l'intérêt mutuel, conformément à leurs responsabilités et à leurs engagements.

38. Les ministres ont réaffirmé leur confiance dans la stratégie d'autonomie collective. Ils ont réitéré leur conviction que le développement autonome était indispensable pour réduire la vulnérabilité des pays en développement aux effets d'un environnement économique international défavorable dans la mesure où il permettait de développer le potentiel particulier de ces pays et d'accroître leur pouvoir de négociation vis-à-vis des pays développés. Les ministres étaient convaincus qu'étant donné les difficultés économiques que connaissait actuellement

le monde, les pays en développement devaient s'efforcer plus énergiquement que jamais de renforcer leur autonomie collective; ils ont réitéré leur détermination à faire davantage d'efforts dans ce sens, en prenant des mesures concrètes susceptibles de relancer le processus d'application du Programme d'action de Caracas dans un esprit de solidarité et de réalisme.

39. Tout en notant avec satisfaction qu'au cours des années la coopération économique entre pays en développement s'était améliorée et s'était considérablement renforcée, les ministres ont reconnu la nécessité de prendre d'autres mesures concrètes dans le domaine de la coopération économique entre pays en développement aux niveaux bilatéral, subrégional, régional et interrégional.

40. Les ministres ont pris note avec satisfaction des résultats de la quatrième réunion du Comité intergouvernemental de suivi et de coordination, qui s'est tenue à Djakarta du 19 au 23 août 1985, et ont approuvé les recommandations adoptées par cette réunion, en tenant compte des vues exprimées ou communiquées au sujet de projets spécifiques.

41. Les ministres ont noté avec intérêt le débat approfondi consacré à l'évaluation de la situation en ce qui concerne l'application du Programme d'action de Caracas, l'approche franche et réaliste adoptée à cet égard, et les suggestions constructives faites à la quatrième réunion du Comité intergouvernemental de suivi et de coordination en vue d'améliorer le processus d'exécution.

42. Les ministres, reconnaissant la nécessité d'obtenir des résultats concrets dans le contexte des objectifs initiaux du Programme d'action de Caracas, ont dit qu'en exécutant le Programme, il fallait établir, dans un avenir immédiat, une liste indicative de projets basée sur les travaux déjà effectués. Il fallait tenir compte à cet égard, de l'exécution de projets déjà approuvés comme le projet pilote relatif au réseau d'information multisectoriel.

43. Dans le contexte des objectifs collectifs fondamentaux du Programme d'action de Caracas, les ministres ont également estimé que, pour accélérer l'exécution du programme, les Etats membres devaient entreprendre davantage de projets spécifiques destinés à favoriser la coopération économique entre pays en développement.

44. Les ministres ont souligné la nécessité de renforcer les mécanismes d'appui, qui étaient indispensables à l'exécution du Programme d'action de Caracas.

45. Pour favoriser l'application du Programme d'action de Caracas et donner une forme plus concrète à la coopération économique entre pays en développement, les ministres ont décidé de transformer la prochaine réunion du Comité intergouvernemental en une réunion de haut niveau chargée d'évaluer l'état actuel du processus d'application et de décider de la voie à suivre à l'avenir. Ils ont souligné que cette réunion de haut niveau devrait être soigneusement préparée et devrait avoir un caractère à la fois politique et technique afin de pouvoir prendre des décisions concrètes.

46. Les ministres ont insisté sur la nécessité d'achever rapidement la formulation des directives et des modalités relatives à l'utilisation des ressources

financières bien nécessaires du Fonds d'affectation spéciale pour la coopération économique entre pays en développement. Cette tâche devrait être achevée dès que possible, dans la première moitié de 1986.

47. Compte tenu du rôle important joué par la coopération technique et la formation dans le processus de développement des pays en développement, les ministres ont réaffirmé le rôle crucial de la coopération technique entre pays en développement en tant que moyen de favoriser la coopération économique entre pays en développement.

48. Les ministres ont réaffirmé l'importance du Système global de préférences commerciales pour l'expansion du commerce entre pays en développement, conformément à la Déclaration qu'ils ont adoptée en 1982. Ils se sont félicités des décisions prises par la Réunion ministérielle des pays en développement sur le Système global de préférences commerciales entre pays en développement, tenue à New Delhi en juillet 1985, qui avait donné un élan politique aux négociations relatives à l'établissement du système et avait abouti à des résultats concrets sur des questions précises - par exemple, en établissant un programme permettant d'entamer la première série de négociations en mai 1986 et de l'achever avant le 1er mai 1987.

49. Les ministres ont souligné l'importance des groupements intergouvernementaux et régionaux, des centres de formation de portée multinationale et des instituts de recherche pour la coopération économique et la coopération technique entre pays en développement. Ils ont également souligné la nécessité d'accroître la coopération entre le Bureau du Président du Groupe des 77 à New York et ces organisations et institutions.

50. Les ministres ont souligné l'importance du rôle joué par les organisations et organismes du système des Nations Unies dans la promotion de la coopération économique et technique entre pays en développement et ils ont rappelé la nécessité de continuer à incorporer des programmes de coopération économique et technique entre pays en développement dans leurs activités principales, notamment dans leurs plans à moyen terme. Ils ont souscrit à cet égard aux recommandations de la quatrième Réunion du Comité intergouvernemental.
